

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE
DE
S C I E Z



74140

Téléphone. : 04 50 72 60 09
Télécopie : 04 50 72 63 08

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SCIEZ:

Mardi 22 juin, à 20h30

afin de débattre de l'ordre du jour ci-après exposé

Comptant sur votre présence à cette séance

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée

Sciez, le 14-06-2010

Le Maire,

Jean-Luc Bidal



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 juin 2010

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04-05-2010

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès verbal de l'Assemblée du 04-05-2010, les élus présents voudront bien décider approbation de ce document.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

QUESTIONS A DELIBERER

- 1 Décision Modificative N°1 Budget principal 2010
- 2 Opération Jussy tranche 2 : approbation décompte définitif SELEQ74.
- 3 Approbation plan de financement S.Y.A.N.E / Opération Anneaux de Bonnaitrait
- 4 Modification du tableau indicatif des emplois autorisés 2010.
- 5 Subvention exceptionnelle : Roller-Skating Club d'Aubonne.
- 6 Abrogation du logement de fonction destiné au D.G.S.
- 7 Approbation du Plan d'Accessibilité personnes à mobilité réduite.
- 8 Remboursement par l'A.B.C.J. des soldes Contrats Temps Libre.
- 9 Remboursement à la C.C.B.C. des prestations 2009 de l'agent chargé de l'urbanisme

INFORMATION DES DECISIONS DU MAIRE

(Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2010-7 du 29 avril 2010

Objet : Renouvellement Contrat de Location des photocopieurs.

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les photocopieurs pour un meilleur fonctionnement des services,

Considérant que la société C'PRO PIXEL à Annecy, propose les meilleures conditions de location
Le Maire décide

De passer et signer contrat avec C'PRO PIXEL à Annecy pour la location de six photocopieurs.

Le loyer mensuel est fixé à 3 450€ HT par trimestre sur 21 trimestres.

Cette dépense sera imputée sur le budget communal au compte 6156.

N°2010-8 du 29 avril 2010

Objet : Convention de passage pour mise en souterrain des réseaux BT/EP « Anneau de Bonnatrait »

Considérant la demande établie le 11 mars par le SELEQ74 pour la mise en souterrain des réseaux BT/EP « Anneau de Bonnatrait »

Vu la convention proposée par le SELEQ74, demandant autorisation de passage sur le domaine communal cadastré « Bonnatrait' parcelle A1832,

Le Maire décide

De passer et signer convention de passage avec le SELEQ74,

De reconnaître au SELEQ74, Maître d'ouvrage des installations électriques souterraines qu'il se propose d'établir, et dont il en confie l'exploitation aux concessionnaires des réseaux sur la parcelle communale A1832 sise « Bonnatrait »

N°2010-9 du 14 mai 2010

Objet : Contrat RC Organisateur n°4678419204- AXA Thonon - Concert Soldat Louis

Considérant l'obligation pour la commune, d'être assurée en matière de responsabilité civile lors des festivités organisées du 29-07-2010 au 30-07-2010 pour le trentième anniversaire du port de plaisance,

Vu le contrat proposé par le Cabinet AXA ALPHONSE et GRUAZ à Thonon les Bains,

Le Maire décide

De passer et signer contrat RC Organisateur avec le Cabinet AXA ALPHONSE et GRUAZ à Thonon les Bains,

Fixe le montant de cette prestation à 150.45€ pour la période du 29-07-2010 au 30-07-2010

N°2010-10 du 27 mai 2010

Objet : Contrat de location Option d'Achat – L.T.I. Actualisation

Considérant la proposition d'actualisation de contrat de la société L.T.I. pour le remplacement du poste informatique du service accueil,

Le Maire décide

De passer et signer contrat avec la société L.T.I. pour actualisation du matériel informatique du service accueil, pour un coût mensuel de 97.35€ HT

N°2010-11 du 27 mai 2010

Objet : Remplacement chaudière de la Mairie

Considérant l'appel public à concurrence du 04-05-2010 publié sur le site www.mp74.fr,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide

De passer et signer contrat avec la S.A.R.L Roze à Sciez, pour le remplacement de la chaudière de la mairie et pour un coût global de 11 695.11€ HT

N° 2010-12 du 8 juin 2010

Objet : Construction de collecteurs d'eaux pluviales

Considérant l'appel public à concurrence du 19-05-2010 publié sur le site www.mp74.fr,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Maire décide

De passer et signer contrat avec GROPPI S.A.S à Thonon les Bains, pour la construction de collecteurs d'eaux pluviales et pour un coût global de 14 760 euros hors taxe.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* QUESTIONS DIVERSES

* COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

* POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS / COMMUNICATIONS ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

* RENDEZ-VOUS DU MOIS